

Méthodologie examen oral

Par **Booker**, le **06/01/2014** à **20:08**

Bonjour à tous,

je vous écris car je viens de tilter une chose, je me demandais : en examen oral le plan doit suivre le plan classique de la dissertation en droit (I ab II ab) ?

Merci à vous :) cordialement.

Par **Yn**, le **07/01/2014** à **10:08**

En théorie, tu es tenu de respecter le plan traditionnel en deux parties et sous-parties.

Le temps de préparation étant réduit (10-15mins), attache-toi à mettre en exergue tes parties et faire un topo cohérent sur le sujet.

L'idée générale est un exposé sur le sujet. Mets-toi à la place de l'enseignant : si tu devais expliquer en dix minutes le solidarisme contractuel ou la notion de cause, comment ferais-tu ?